

Journée nationale de la laïcité
9 décembre 2024

Comment la laïcité participe-t-elle à la lutte contre les discriminations?

Equipe académique des Valeurs de la République (EAVR):

Pierre-Etienne Tailfer référent académique « Valeurs de la République et laïcité »,
Violaine Laprononcière, membre de l'EAVR,

--> eavr@ac-lyon.fr



Programme du séminaire

« Laïcité et lutte
contre les
discriminations »

- 13h45-14h Introduction par **Monsieur le Recteur** de la Région académique, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des Universités,
- **14h-14h50 Mme Sofia le Helloco**, Doctorante contractuelle en droit public, coordinatrice adjointe de la Chaire lyonnaise des droits humains et environnementaux, chargée d'enseignements en droit public,
 - **Éclairage juridique** : « **La question de la laïcité et de la lutte contre les discriminations en droit français** »,
- **14h50- 15h40 M. François Guichard**, ancien magistrat, ancien élu et ancien directeur général Ville de Paris,
 - « **Expériences professionnelles et laïcité** »,
- **15h40- 16h30 M.Olivier Vincent**, professeur chargé de mission de Service éducatif (D.A.A.C. Aix-Marseille-Site-Mémorial du Camp des Milles), **M.Stéphane Volle**, formateur et concepteur pédagogique Site-Mémorial du Camp des Milles,
 - « **Le Camp des Milles : une approche sensible et réflexive du passé pour lutter contre les discriminations aujourd'hui.** »,
- **16h30- 17h20 M. Raphaël Verchère**, professeur agrégé de philosophie au Lycée Docteur Charles Mérieux de Lyon, formateur « Valeurs de la République et laïcité » pour le plan national de formation,
 - **Éclairage philosophique** : « **Comment la laïcité s'articule-t-elle avec la lutte contre les discriminations?** »,
- Conclusion par **Madame Roche-Thévenet**, Directrice adjointe de l'E AFC.



Monsieur Olivier DUGRIP,

**Recteur de la Région académique,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des Universités.**



Éclairage juridique :

« La question de la laïcité et de la lutte contre les discriminations en droit français »



Madame Sofia LE HELLOCO,

Doctorante contractuelle en droit public, coordinatrice adjointe de la Chaire, lyonnaise des droits humains et environnementaux, chargée d'enseignements en droit public.



Actualités liées à la thématique

01

CONSEIL D'ÉTAT, 27 SEPTEMBRE 2024,
N°487944 :

L'interdiction du port de l'abaya "ne méconnaît, en tout état de cause, ni le principe général d'égalité, ni le principe général de non-discrimination"

02

CONSEIL D'ÉTAT, 29 DÉCEMBRE 2023,
N°463697 :

La circulaire relative à la la prise en compte de l'identité de genre à l'école n'est "pas de nature à porter une atteinte illégale à la liberté de conscience des enseignants, des élèves ou de leurs parents. Ils ne méconnaissent pas, en tout état de cause, le principe de neutralité des services publics"

03

DÉCISION D'UN PROVISEUR DE LYCÉE, 3 MAI
2021 :

Interdiction du port d'un masque de protection contre le Covid-19 aux couleurs du drapeau LGBT : lutte contre les discriminations ou atteinte à la neutralité ?

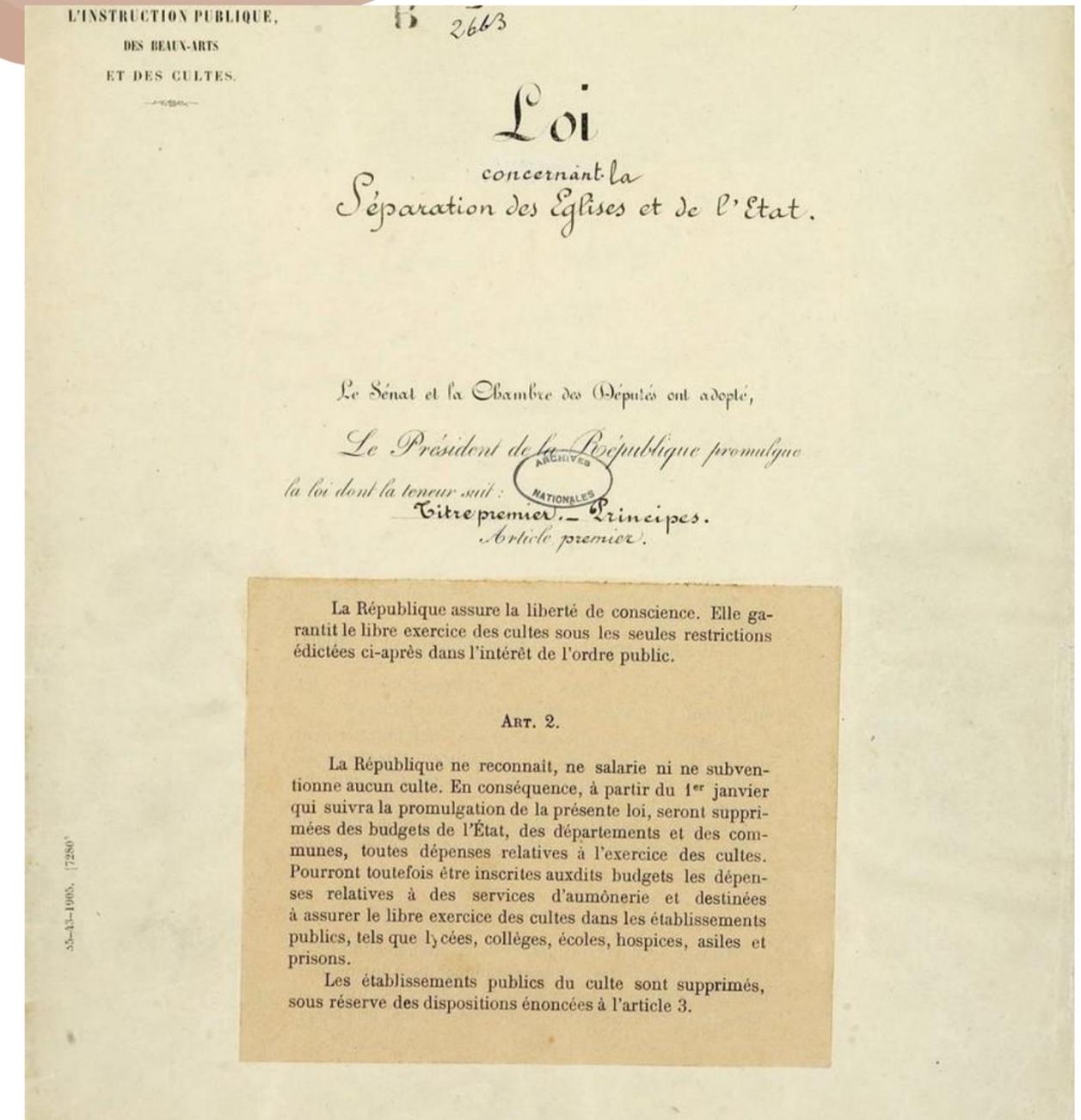
La laïcité

Définition :

- **Deux objectifs** : égalité/non-discrimination et liberté de conscience/pluralisme des courants de pensée
- **Deux moyens** : séparation des Églises et de l'État et neutralité de l'État

Références :

- **Article 1er de la Constitution** : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens **sans distinction** d'origine, de race ou de religion"
- **Conseil constitutionnel**, n°2012-297 QPC du 21 février 2013, Association pour la promotion et l'expansion de la laïcité



La non- discrimination

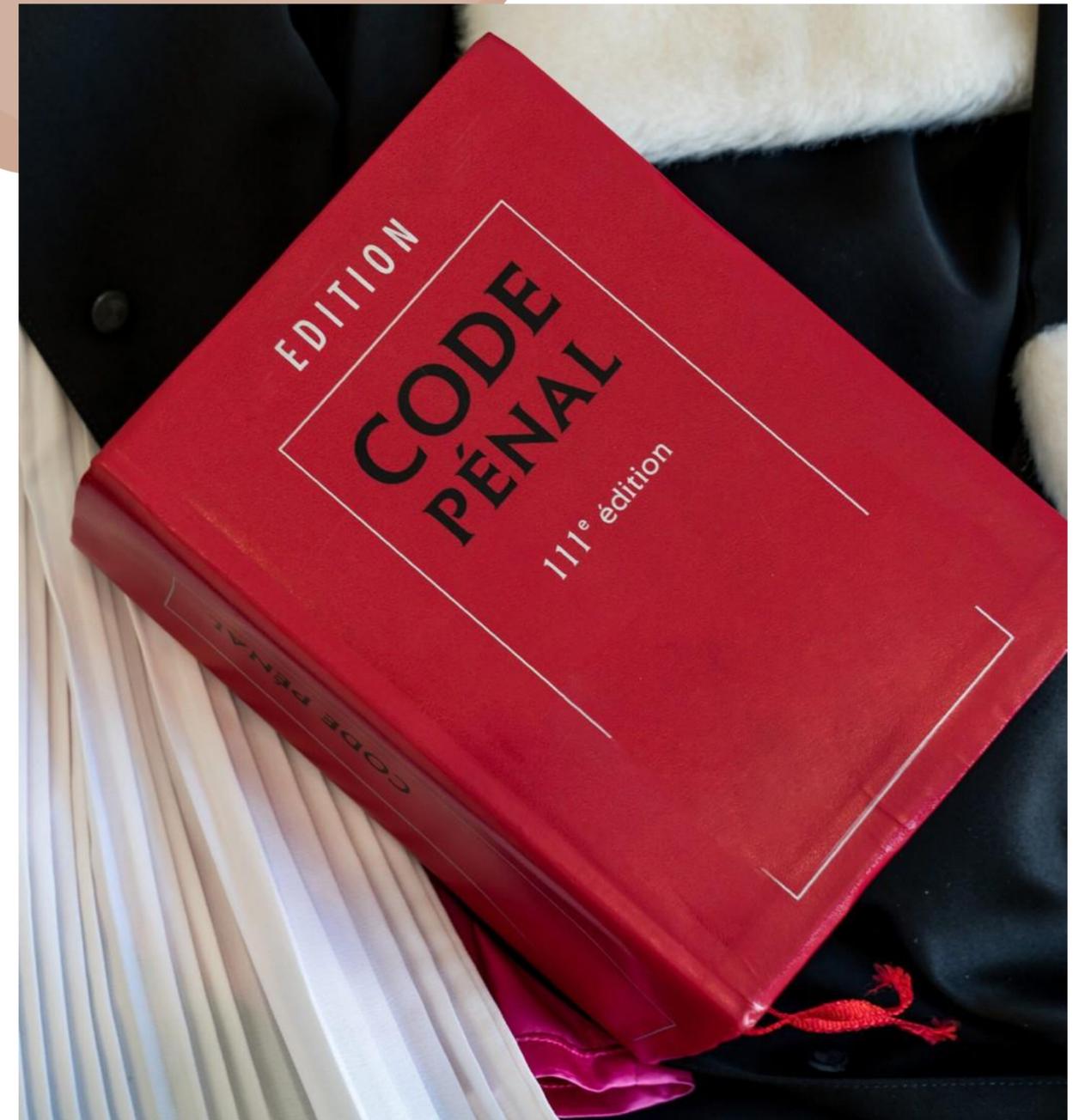
Définition :

- **Un motif prohibé**
- **Un domaine spécifique**
- **Une absence de justification**

Distinction discrimination directe et indirecte

Références :

- **Articles 225-1 à 225-4 du Code pénal**
- **Articles L. 131-1 et s. du Code général de la fonction publique**
- **Articles L. 1132-1 et s. du Code du travail**



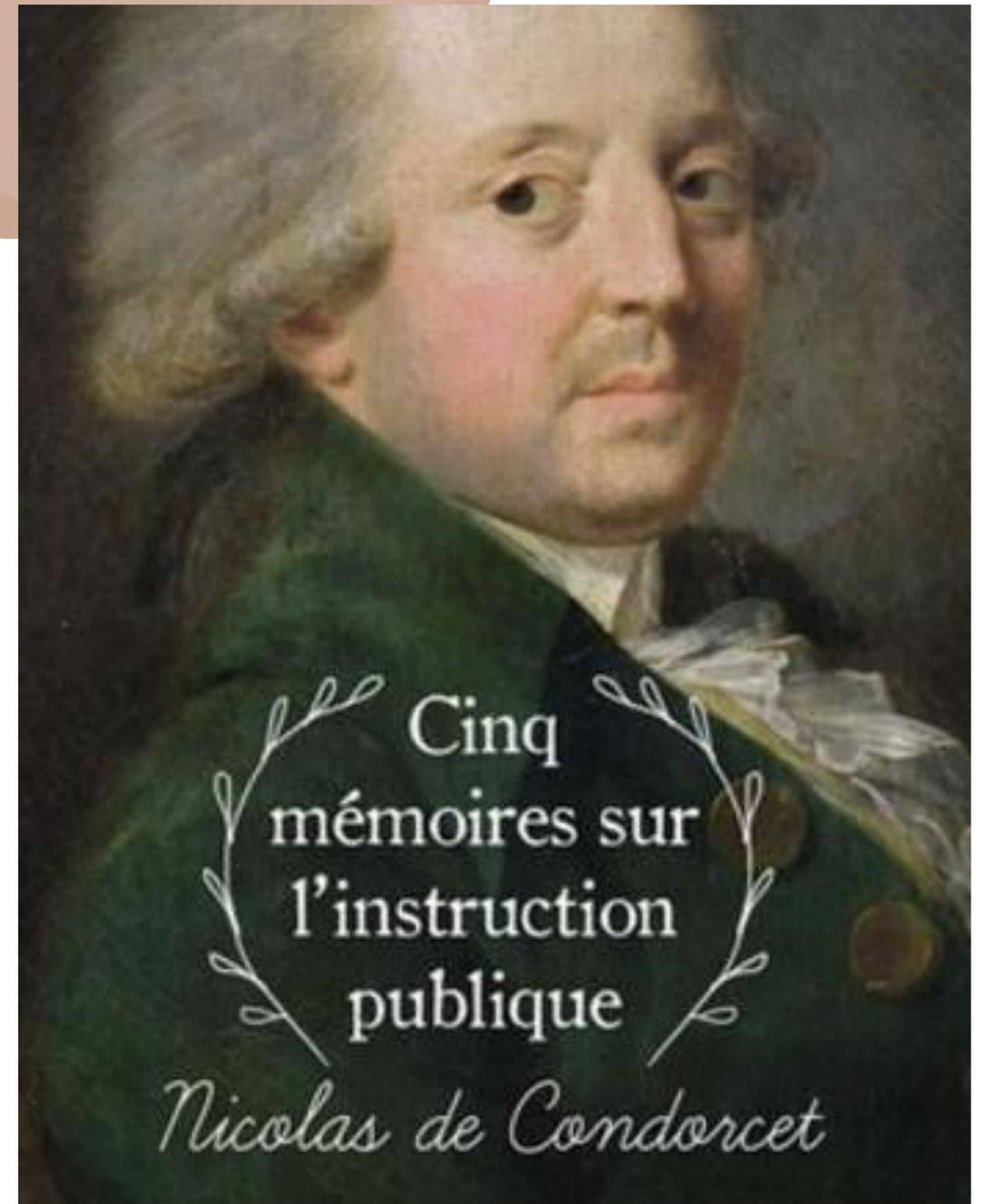
La spécificité scolaire

Une laïcité autonome :

- **Alinéa 13 du préambule de la Constitution de 1946** : "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État"
- **Lois Ferry, Goblet, Debré, etc.**

Une conciliation permanente :

- **Vulnérabilité des élèves** (âge et degré de maturité)
- **Progressivité des apprentissages**
- **Droit à l'éducation des parents**
- **Liberté de conscience** (des parents et des élèves)



Comment s'articulent la laïcité scolaire et la lutte contre les discriminations en droit français ?

01

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- **la non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité**
- L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires

02

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU DÉTRIMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Un risque de discrimination fondée sur la religion amplifié par la laïcité
- Un risque atténué par le recours aux accommodements raisonnables à l'école

La non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité

- **Article L. 111-1 du Code de l'éducation** : "Le service public de l'éducation (...) veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction » et « (...) Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité ».
- **Article L. 141-2 du Code de l'éducation** : "Suivant les principes définis dans la Constitution, l'État assure aux enfants et adolescents dans les établissements publics d'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de toutes les croyances"
- **Charte de la laïcité** : "La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre "

La non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité

Dans les établissements publics :

Agents

- **Obligation de stricte neutralité :**
enseignants et administratifs /
titulaires et contractuels
- **Droit à la non-discrimination :**
accès à l'emploi et déroulement de
la carrière

Usagers

- **Interdiction de manifester de manière ostensible son appartenance religieuse :**
loi du 15 mars 2004
- **Droit à la non-discrimination**

La non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité

Dans les établissements privés sous contrat :

Hybridité

Agents et usagers

- **Caractère propre des établissements :**
notamment confessionnel
- **Respect des programmes scolaires officiels**

- **Liberté de manifester son appartenance religieuse sous réserve du règlement intérieur**
- **Droit à la non-discrimination**

Comment s'articulent la laïcité scolaire et la lutte contre les discriminations en droit français ?

01

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- la non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité
- **L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires**

02

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU DÉTRIMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Un risque de discrimination fondée sur la religion amplifié par la laïcité
- Un risque atténué par le recours aux accommodements raisonnables à l'école

L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires

FRICITION APPARENTE

Principe de neutralité des programmes scolaires

VS

Obligation de transmission de valeurs de lutte contre les discriminations

**PLAN NATIONAL
POUR L'ÉGALITÉ,
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+**
(2023-2026)

Exemples

01

CONSEIL D'ÉTAT, 6 NOVEMBRE 1991, N°107115 :

L'organisation d'un débat avec SOS Racisme ne porte pas atteinte au principe de neutralité car "le thème retenu concernait un débat d'ordre civique et social"

02

CONSEIL D'ÉTAT, 18 OCTOBRE 2000, N°213303 :

Une circulaire relative à l'éducation à la sexualité ne méconnaît pas les principes de neutralité et de laïcité car il s'agit d' "activités d'enseignement à des fins éducatives et pédagogiques"

03

CONSEIL D'ÉTAT, 15 OCTOBRE 2014, N°369965 :

L'organisation de campagnes de lutte contre les discriminations et de prévention et d'information sur l'orientation sexuelle ne méconnaît pas "en soi" le principe de neutralité

L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires

Enseignement
privé

Conciliation entre :

- Caractère propre de l'établissement
- Neutralité des programmes scolaires
- Lutte contre les discriminations

L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires

Exemples

- 1. Ecole Yabné, établissement privé sous contrat juif, Paris :** (...) "Pour les filles : Les jupes et les robes doivent être suffisamment longues et décentes pour préserver la pudeur nécessaire (...). Les pantalons (même sous les jupes), les débardeurs, les brassières, les bustiers, les décolletés (...) sont strictement interdits (...) Pour les garçons : La kippa est obligatoire sur la tête des enfants dès leur arrivée dans l'établissement et durant toute leur présence. Les boucles d'oreilles, les bagues aux doigts, les chaînes, les cheveux longs, les coupes et les couleurs de cheveux non classiques, (...) sont formellement interdits"
- 2. Institut Stanislas, établissement catholique sous contrat, Saint Raphaël (...):** "les garçons : Nous leur demandons de porter une chemise avec col ou un polo. Nous n'acceptons pas les vêtements déstructurés (...),. Les cheveux doivent être courts, propres, coupes dégradées dans le cou et autour des oreilles. (...) Pour les jeunes filles : Nous attendons de toutes nos élèves qu'elles portent des tenues qui suscitent le respect et manifeste la dignité de leur féminité. Nous n'acceptons pas les shorts courts, les jupes ou robes trop courtes ou trop fendues, les hauts décolletés, trop courts, transparents ou sans bretelle, les tee-shirts, débardeurs"

Comment s'articulent la laïcité scolaire et la lutte contre les discriminations en droit français ?

01

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- la non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité
- L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires

02

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU DÉTRIMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- **Un risque de discrimination fondée sur la religion amplifié par la laïcité**
- Un risque atténué par le recours aux accommodements raisonnables à l'école

Un risque de discrimination fondée sur la religion amplifié par la laïcité

Le risque d'interprétation extensive de la loi du 15 mars 2004 :

Extrait du règlement intérieur de l'école primaire du Plissay dans le Loiret : "Conformément aux dispositions de l'article L141-5-1 du Code de l'Éducation, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent l'appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît cette interdiction, l'équipe éducative organise un dialogue avec cet élève et ses parents ou responsables légaux avant l'engagement de toute procédure disciplinaire"



Un risque de discrimination fondée sur la religion amplifié par la laïcité

Le risque de discrimination indirecte via l'interdiction de certains signes religieux :

- Discrimination directe peu probable
- Discrimination indirecte possible si une interdiction de certains signes conduit à traiter défavorablement certains cultes Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE, 2017, Achbita, C157-15 et Bougnaoui, C188-15 et CJUE, 2023, Commune d'Ans, C148/22)
- Comité des droits de l'Homme de l'ONU, 23 octobre 2018, Yaker c. France, n°1747/2016



Comment s'articulent la laïcité scolaire et la lutte contre les discriminations en droit français ?

01

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- la non-discrimination entre les acteurs de l'enseignement imposée par la laïcité
- L'apprentissage de la non-discrimination conjugué à la neutralité des programmes scolaires

02

LA LAÏCITÉ SCOLAIRE AU DÉTRIMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Un risque de discrimination fondée sur la religion amplifié par la laïcité
- **Un risque atténué par le recours aux accommodements raisonnables à l'École**

Un risque atténué par le recours aux accommodements raisonnables à l'école

La notion

- **Adaptation de la règle au cas particulier**
- **Compromis entre le fonctionnement du service public et les besoins de nature religieuse de l'agent ou de l'utilisateur**
- **Pas de droit à l'adaptation en droit français**

Les modalités

- **Dérogation à une règle de droit**
- **Modification d'une règle de droit**
- **Création d'une règle nouvelle complémentaire**



Exemples

01

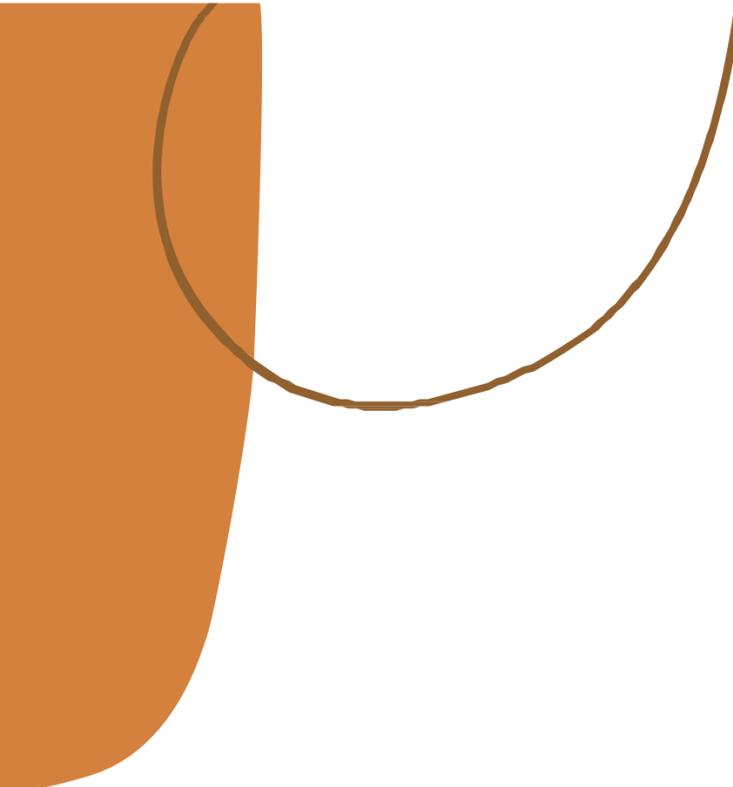
Les dispenses d'assiduité aux élèves et les autorisations d'absences accordées aux agents

02

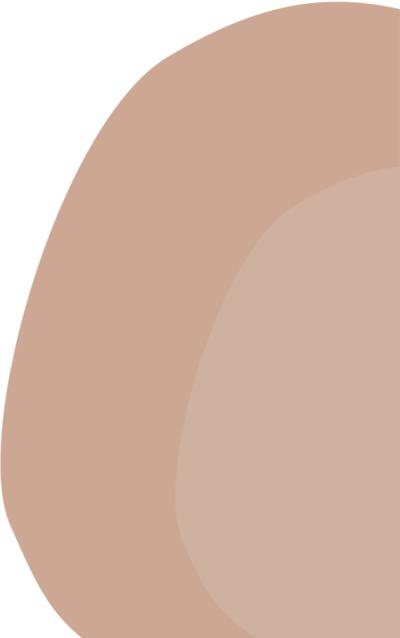
Les menus confessionnels à la cantine

03

Les services d'aumôneries



MERCI DE VOTRE ATTENTION



« Expériences professionnelles et laïcité »



Monsieur François GUICHARD,

Ancien magistrat,

Ancien directeur général d'une des directions de la ville de Paris.



« Expériences professionnelles et laïcité »



- Adjoint au Maire de Strasbourg et Concordat,
- Juge d'instruction à Colmar et le tableau du Christ,
- Inspecteur général Ville de Paris et groupe scolaire confessionnel.



« Expériences professionnelles et laïcité »



- Directeur général Ville de Paris et Observatoire de la laïcité



Laïcité et Alsace-Lorraine



- Le Concordat de 1801 n'a pas été aboli en Alsace-Moselle.
- La loi de séparation des Églises et de l'État a été adoptée en 1905, période pendant laquelle ces départements étaient annexés par l'empire allemand.
- En 1918, quand l'Alsace-Moselle redevient française, la [loi de 1905](#) n'y est pas appliquée. L'Alsace-Moselle conserve son droit local, ce qui est confirmé par la loi du 1er juin 1924.
- Le Conseil constitutionnel (21/02/2013) décide que le régime alsacien-lorrain n'est pas contraire à la constitution et à son principe de laïcité (art. premier).



Laïcité et Alsace-Lorraine



Comme sous le Concordat, quatre cultes sont reconnus :

- le culte catholique ;
- le culte protestant luthérien ;
- le culte protestant réformé ;
- le culte israélite

dont le clergé est rémunéré par l'Etat.

Les associations de droit local à objet culturel peuvent recevoir des fonds publics.



Laïcité et Alsace-Lorraine

Adjoint au Maire de Strasbourg



Le **conseil municipal de Strasbourg** vote le 22 mars 2021 une **subvention** de 2.563.599 euros à l'association « Communauté islamique Milli Görüs Grande Mosquée Eyyub Sultan » pour la **construction d'une mosquée**.



Laïcité et Alsace-Lorraine

Adjoint au Maire de Strasbourg



Le préfet défère la délibération devant le tribunal administratif (TA) qui **annule la délibération**.

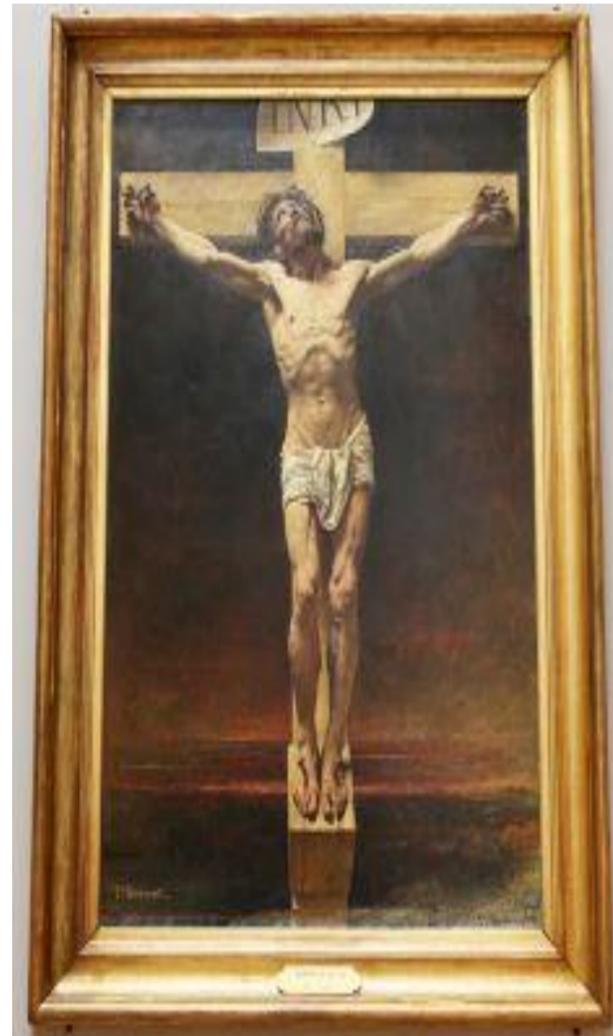
La ville de Strasbourg n'avait **pas respecté les critères** de subventionnement des lieux de culte **qu'elle s'était elle-même fixés** par deux délibérations de 1999 et 2000, la demande de subvention devait intervenir avant le début des travaux et être étayée d'un plan de financement consolidé.

Par ailleurs, le tribunal a estimé que la ville de Strasbourg ne démontrait pas que le versement de la subvention répondait à un **intérêt public local**, à savoir que les capacités existantes étaient insuffisantes ou que les locaux existants ne constituaient pas des lieux de culte adaptés et dignes.



Laïcité et Alsace-Lorraine Magistrat au Tribunal de Colmar

Le tableau du Christ en Croix dans la salle
d'audience du Tribunal de Colmar.



Laïcité et Alsace-Lorraine

Magistrat au Tribunal de Colmar



Les **pro-maintien** faisaient valoir que les tableaux s’y trouvaient avant la loi de 1905; qu’ils étaient indissociables des salles, classées monuments historiques, où ils se trouvaient...
Les « **anti** » soutenaient que ces tableaux pouvaient heurter les justiciables non chrétiens ou sans religion.
Mais tous s’accordaient pour reconnaître que c’était un symbole de l’erreur judiciaire.
Les tableaux sont maintenant retirés.



Inspecteur général Ville de Paris et groupe scolaire confessionnel



La Ville de Paris peut-elle subventionner la construction d'un groupe scolaire confessionnel comprenant une crèche, une école primaire, un collège et un lycée ?



Inspecteur général Ville de Paris et groupe scolaire confessionnel



Réponse :

- **crèche : oui** si la subvention répond à un intérêt local et même si la petite enfance n'est pas un service public obligatoire,
- **école primaire : non**, Loi Goblet du 31/10/1886 codifiée L 151-3 Code de l'Éducation,
- **collège lycée technique : oui** Loi ASTIER du 25/07/19,
- **collège et lycée général : oui** L 151-4 code de l'Éducation (Loi Falloux 1850) à condition que la subvention ne soit **pas >10% de la dépense totale**,

Evidemment : interdiction absolue de financer lieu de culte, il a fallu analyser les plans du projet de construction.



Inspecteur général Ville de Paris et groupe scolaire confessionnel

Groupe scolaire de 2000 m² pour un coût de 10 millions € soit 5000€ m²

crèche : 100m² soit 0,5 M€.

école : 500 m² soit 2,5 M€.

technique : 400 m² soit 2 M€.

collège/lycée : 1000 m² 5M€.

La Ville de Paris peut verser au maximum :

crèche : 0,5 M€.

école : 0.

technique: 2M€.

lycée : 0,5 M€.

Total : 3 M€ sur 10 M€.

Directeur général Ville de Paris et Observatoire parisien de la laïcité



Directeur général Ville de Paris et Observatoire parisien de la laïcité (OPL)



Créé par arrêté du Maire en date du 24 septembre 2012,

une commission extra-municipale, à caractère consultatif assiste l'exécutif parisien dans la mise en pratique du principe de laïcité à Paris.

Présidé par un conseiller d'Etat composé de 7 conseillers de Paris et de 7 personnalités qualifiées,



Directeur général Ville de Paris et Observatoire parisien de la laïcité (OPL)



Guide pour les agents en contact avec le public : laïcité et neutralité

Illustrations

Si un agent du service public dans l'exercice de ses fonctions ne peut en aucune façon mettre en avant ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques, l'utilisateur est, lui, libre de le faire.

L'encadrement régulier des enfants durant les activités périscolaires et extra scolaires municipales est assuré par des agents publics ou par des intervenants associatifs assumant une mission de service public, soumis en tant que tels au principe de neutralité



Avis Observatoire parisien de la laïcité (OPL)



UNEF : réunions non mixtes sont-elles conformes à la laïcité.

Avis de l'OPL : l'UNEF ne revendique pas, dans son fonctionnement, une quelconque organisation ethnicisée ou genrée. Mais des adhérents se retrouvent entre eux, dans un sentiment commun de minorité. Dans toute structure (politique, sociale ou associative), il existe des affinités électives, quelle qu'en soit la raison.

Constata que les quatre actions de l'UNEF que la Ville de Paris se propose de financer ne posent pas, à ce stade, de difficultés au regard des principes de la République



Directeur général Ville de Paris et Observatoire parisien de la laïcité (OPL)

FASTI : Fédération d'assistance et de soutien à tous les immigrés

Subvention de la Ville de Paris.

Saisine OPL en raison d'une déclaration de la FASTI « *« La France est une République au passé colonial naturellement raciste »* ».

L'OPL doit examiner si, par ses actions et ses positionnements, cette association méconnaît ou non les principes de la République.

la FASTI est un organisme de droit privé qui bénéficie de subventions pour des activités qui ne relèvent pas d'une délégation de mission de service public. Elle n'est pas tenue de respecter le principe de neutralité et dispose d'une liberté de propos et de positionnement.

→ **Conclusion** : pas de violation des principes de la République.

« Le Camp des Milles : une approche sensible et réflexive du passé pour lutter contre les discriminations aujourd'hui. »



Monsieur Olivier VINCENT,

Professeur chargé de mission de Service éducatif

(D.A.A.C. Aix - Marseille - Site Mémorial du Camp des Milles),

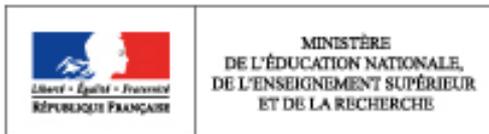
Monsieur Stéphane VOLLE

Formateur et concepteur pédagogique Site – Mémorial du Camp des Milles





MUSÉE D'HISTOIRE
ET DES SCIENCES
DE L'HOMME



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

ACADEMIE DE LYON - 9 DECEMBRE 2024 - « LAÏCITÉ ET DISCRIMINATIONS »

Le Camp des Milles : une approche sensible et réflexive du passé

Olivier VINCENT & Stéphane VOLLE

Intervenants

- **Olivier Vincent**, professeur chargé de mission de service éducatif (DAAC Aix-Marseille) auprès de la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Education.

olivier.vincent@campdesmilles.org

- **Stéphane Volle** , formateur, coordinateur des projets Label,

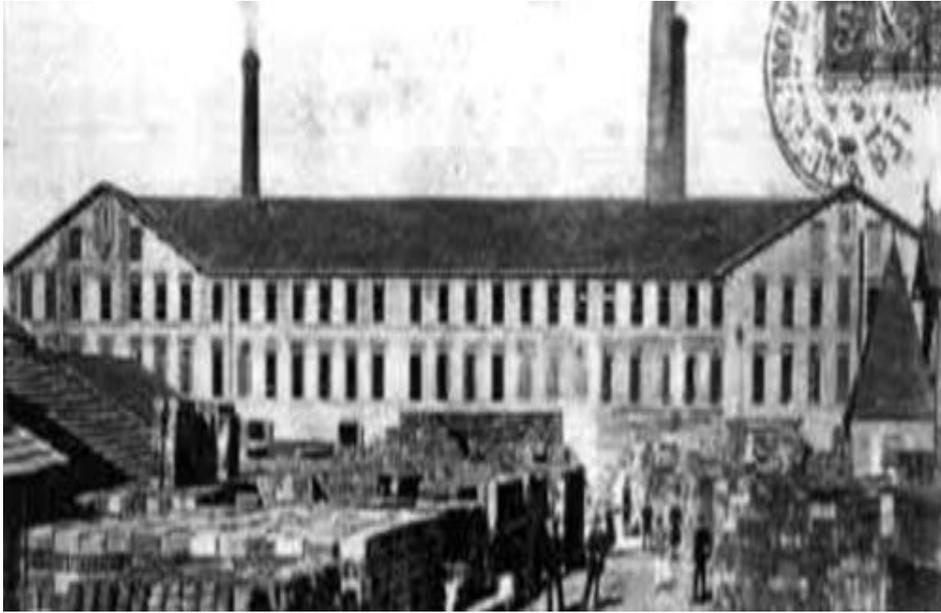
stephane.volle@campdesmilles.org



1) Le Site-mémorial du Camp des Milles

Repères Historiques

Fin du XIXe siècle - 1937 : un site industriel



- Une usine construite au XIXe siècle
- Une **tuilerie** considérée comme l'un des plus grands sites industriels de la région.
- Un site qui fermera en 1937 à cause de la crise économique.



1939-1942

Un lieu-témoin des engrenages du XXe siècle et des crimes contre l'humanité de la 2de guerre mondiale

1939-1942 : un camp d'internement, de transit et de déportation

- Entre 1939 et 1942, ce sont plus de **10 000 personnes de 38 nationalités différentes** qui seront internées dans ce camp.
- Parmi eux de très nombreux **artistes**, intellectuels, scientifiques ou hommes politiques **fuyant le nazisme**.
- Ce camp, implanté en **zone non occupée** et **sous administration française**, aura participé à l'extermination des juifs d'Europe en déportant plus de **2000 hommes**, femmes, enfants et vieillards vers le centre de mise à mort d'Auschwitz. Parmi eux, une centaine d'enfants et d'adolescents.

1939-1942 : chronologie de l'histoire du camp

SEPTEMBRE 1939 – JUIN 1940 : UN CAMP POUR « SUJETS ENNEMIS »

Au début de la guerre, le gouvernement français réquisitionne la tuilerie désaffectée des Milles pour y interner les ressortissants du IIIe Reich considérés comme « sujets ennemis »

JUILLET 40 – JUILLET 1942 : UN CAMP D'INTERNEMENT ET DE TRANSIT

Le Régime de Vichy élargit l'internement aux « indésirables » et aux opposants présumés (juifs apatrides, anciens des Brigades internationales en Espagne...)

AOUT ET SEPTEMBRE 1942 : UN CAMP DE TRANSIT POUR LA DEPORTATION DES JUIFS

Cinq convois ferroviaires partent des Milles : 2000 hommes, femmes et enfants sont déportés, via Drancy, jusqu'au centre de mise à mort d'Auschwitz. Parmi eux une centaine d'enfants et d'adolescents. Le camp est fermé en décembre 1942.

Aujourd'hui

Les sciences de l'homme au service du citoyen

Un lieu de mémoire

- Seul camp français d'internement et de déportation intact et accessible au public
- Lieu témoin de la résistance par l'art
- Lieu témoin des engrenages de l'intolérance, du racisme et de l'antisémitisme

Un lieu d'éducation et de vigilance citoyenne

- Apprendre du passé pour rester vigilant
- Des résultats de recherches scientifiques pluridisciplinaires
- Une démarche pédagogique : donner des repères pour exercer sa capacité à raisonner et son esprit critique

MISSIONS





Un parcours muséographique inédit sur un lieu de mémoire

Volet historique

Savoir



Volet mémoriel

Voir

Extrait de

Lion Feuchtwanger, *Le Diable en France* (1941)

« (...) Il n'y avait rien pour s'asseoir, pas de banc, pas de table, rien que des briques à moitié cassées. On s'en servait tant bien que mal pour faire des tables et des sièges qui s'effondraient sans arrêt.(...)

Une épaisse couche de poussière fermement damée rendait le sol inégal, quantité de briques émiettées se perdaient dans la poussière, la poussière envahissait tout. (...)

C'est ainsi que nous passions une très grande partie de notre temps dans la poussière et dans le noir.(...) »





2) Présentation du volet réflexif

Démarche scientifique

Une approche réflexive reconnue internationalement

- Une approche scientifique **pluridisciplinaire**
 - Une approche **intergénérationnelle** et réflexive sur « l'expérience génocidaire »
 - Une approche **comparative** qui permet au visiteur de mieux comprendre :
 - les **étapes de l'engrenage** vers le pire
 - les **mécanismes humains** récurrents : préjugés, effets de groupe, passivité, soumission aveugle à l'autorité... qui peuvent conduire au pire
 - les capacités permettant d'y **résister**.
- **Objectif** : Rendre l'histoire utile au présent et proposer des **outils de réflexion** sur la **responsabilité de chacun** dans une montée des périls toujours possible.

Une approche réflexive qui vise à comprendre *Comment des sociétés peuvent sombrer dans la barbarie ?*

- 1) Un terreau social actif :

C'est l'état permanent et normal de toute société :

- avec ses **tensions** et ses **peurs**
- ses **préjugés** et ses **stéréotypes**
- ses **intérêts divergents**
- ses **racismes** et son **antisémitisme** dont le potentiel est explosif

- 2) Des crises multiples :

qui ont pour conséquences :

- une **activation du terreau social**
- un **enclenchement de processus dangereux**

- 3) Des engrenages sociétaux :

- qui provoquent du **racisme** ou de **l'antisémitisme...**
- des **violences, des crimes...**
- et parfois des **crimes de masse...** jusqu'au **génocide.**

Un processus en trois étapes

- Des enchaînements qui se développent selon un processus en trois étapes.
- On observe que plus tôt a lieu la résistance au processus, moins elle est difficile et plus elle est efficace.
- <https://www.campdesmilles.org/mur-interactif/index2.php?lang=fr>

TERREAU

Préjugés et tensions sociales

- ... STÉRÉOTYPES, PRÉJUGÉS
- ... PEUR OU REJET DE L'AUTRE
- ... IGNORANCE, INCULTURE
- ... XÉNOPHOBIE, RACISME, ANTISÉMITISME, SEXISME
- ... INJUSTICES, INÉGALITÉS
- ... FRUSTRATIONS, JALOUSIES

ÉTAPE 1

L'émergence de l'extrémisme identitaire

- ... CRISES ET DÉSTABILISATIONS
- ... POUVOIRS AFFAIBLIS
- ... MINORITÉ AGISSANTE, MAJORITÉ PASSIVE
- ... BOUCS ÉMISSAIRES, COMLOTISME
- ... INSULTES ET MENAÇES RACISTES
- ... VIOLENCE ANTISÉMITITE
- ... APPELS À L'EXCLUSION
- ... MANIPULATION DU LANGAGE
- ... BRUTALISATION CROISSANTE

ÉTAPE 2

De la démocratie au régime autoritaire

Séquence 1

- ... PERTE DE REPÈRES
- ... REJET DES INSTITUTIONS ET DES ÉLITES
- ... RADICALISATIONS, HAINES
- ... DÉSORDRES, AGRESSIONS
- ... POUVOIRS DÉBORDÉS

Séquence 2

- ... FIN DE L'ÉTAT DE DROIT (PAR LA FORCE OU LES URNES)
- ... LIBERTÉS, MÉDIAS CONTRÔLÉS
- ... INTERNEMENTS ARBITRAIRES

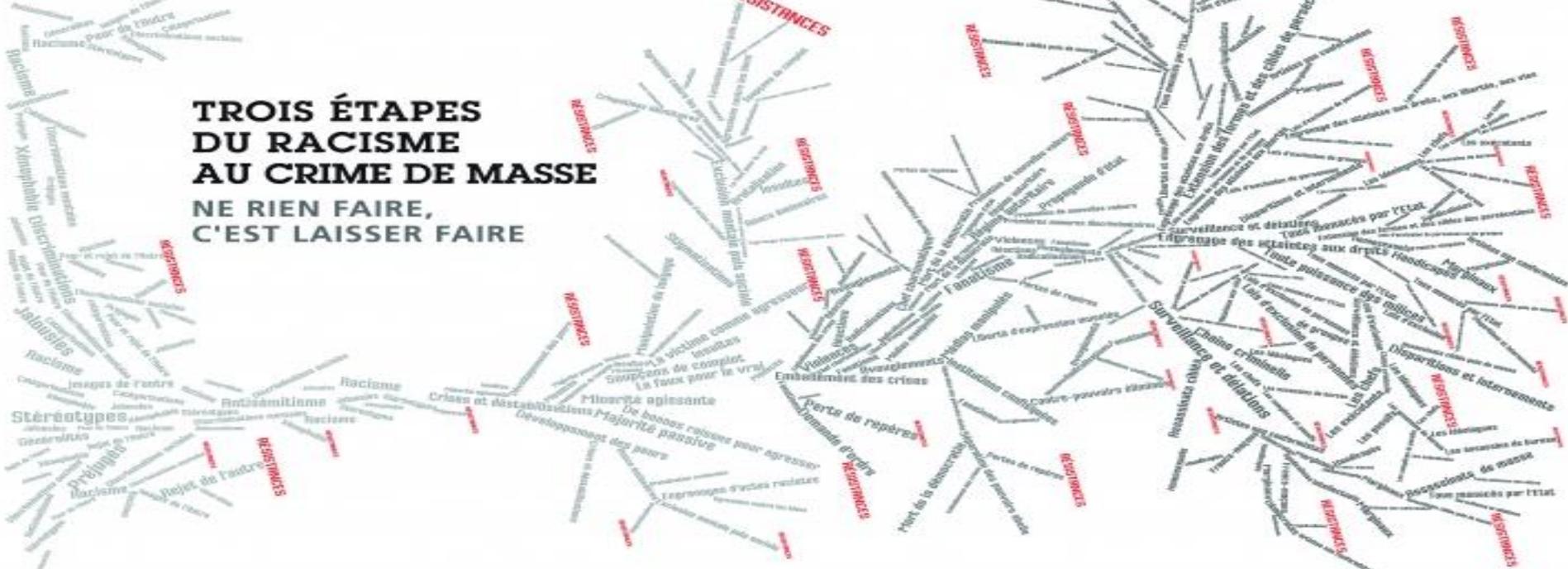
ÉTAPE 3 (SI RÉSISTANCES INSUFFISANTES)

L'extension des persécutions et des menaces contre tous

- ... DICTATURE
- ... DISCRIMINATIONS OU EXCLUSIONS LÉGALISÉES
- ... CONFORMISME, PASSIVITÉ
- ... SURVEILLANCE, DÉLATION
- ... TOUTE PUISSANCE DES MILICES
- ... POLITIQUE DE TERREUR
- ... DISPARITION D'OPPOSANTS
- ... EXTENSION DES PERSÉCUTIONS
- ... CRIMES DE MASSE

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DU PROCESSUS

TROIS ÉTAPES DU RACISME AU CRIME DE MASSE NE RIEN FAIRE, C'EST LAISSER FAIRE



TERREAU

Préjugés et tensions sociales

ÉTAPE 1

Le diable nait dans la quotidienneté

ÉTAPE 2

De la démocratie au régime autoritaire

ÉTAPE 3

L'extension des persécutions et des meurtres contre tous

UN ENGRENAGE AUQUEL ON PEUT RÉSISTER

1ère étape : Des sociétés déstabilisées

- **Un contexte de déstabilisation sociale :**
 - Des crises sociales, économiques ou morales affectent la société
 - Peur de l'avenir et perte de repères
 - Crispations identitaires et démagogies agressives.
 - **Minorité agissante : des groupes s'organisent pour répandre les idées et la violence racistes.**
 - **Passivité de la majorité.**
 - **Désignation d'un bouc émissaire responsable de la crise.**
- L'autre, minoritaire, étranger, différent, ou perçu comme tel est visé.

2^e étape : de la démocratie aux régimes autoritaires

- **La minorité agissante accède au pouvoir** par la force ou par les urnes.
 - Perte généralisée des repères : **les institutions sont attaquées**
 - Les agressions s'intensifient, **les violences s'amplifient**
 - Mise en place d'un **chef autoritaire**, d'une **doctrine extrémiste**
 - Mise œuvre d'une **propagande d'état**.
 - Des **lois mettent fin aux libertés** : c'est la **fin de l'état de droit**
 - Le **régime** devient **autoritaire voire totalitaire**
 - **Le racisme devient légal**, la violence se banalise et devient une **violence d'État**.
- En quelques mois, **la démocratie est supprimée**.

3^e étape : l'extension des violences et des persécutions contre tous

- **Exclusion systématique des personnes ou des groupes-cibles**
- **Violences extrêmes** et organisation de **crimes de masse**
- **Extension des persécutions** : généralisation du crime qui vise non seulement le groupe bouc émissaire initial mais aussi tous les opposants, les « déviants », démocrates, francs-maçons, homosexuels, handicapés, et beaucoup d'artistes et intellectuels dont la liberté de penser gêne.
- Mise en place d'un **régime de terreur** adossé à la toute-puissance de **milices**
- **Déshumanisation**
- **Génocide**

Des engrenages résistibles

- **Esprit critique** et présence à soi
 - **Vigilance civique et citoyenne**
 - **Défense des valeurs républicaines**
- Des **formes de résistance** à appliquer au quotidien (contexte du terreau) ... pour éviter la mise en action des engrenages : il est plus compliqué et dangereux de résister aux étapes 2 et 3 !



3) Les ateliers pédagogiques

Ateliers pédagogiques

Rendre l'histoire utile au présent

Des ateliers :

- **Tous niveaux** : CM2, collège, Lycées, SEGPA, classes relais ...
- **Pluridisciplinaire** : Histoire, Français, Arts, Philosophie, EMC...

Thèmes et démarches inscrits dans les programmes d'histoire, de lettres et d'E.M.C.

- Développer l'autonomie de jugement et l'esprit critique
- Pratiques actives (débat, réflexion sur des dilemmes moraux, travail coopératif...)

Salle des peintures

Publics : CM2, Collège

Objectifs :

- Découvrir les peintures réalisées par les artistes internés
- Etudier des œuvres en relation avec leur époque
- Sensibiliser aux discriminations

Liens avec les programmes :

- Arts
- Histoire
- EMC
- Documentation



L'agneau qui ne voulait pas être un mouton

Publics : CM2

Objectifs :

- Faire des inférences pour expliquer le comportement des personnages au fil de l'histoire
- Faire des liens entre l'histoire de l'album et l'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale
- Faire des liens avec le Volet Réflexif Enfant (dernière partie du parcours de visite) autour des thèmes de la discrimination, du racisme et de l'antisémitisme

Liens avec les programmes :

Français, Histoire, E.M.C., HDA.



Créer pour être libre

Bellmer, Max Ernst, Springer, Wols, Des peintres au Camp des Milles



Publics : CM2

Objectif : Découvrir des œuvres artistiques évoquant les conditions de vie des internés.

Questions :

- Comment l'art peut-il constituer une forme de résistance ?
- Comment l'internement influence-t-il la création artistique ?
- L'internement constitue-t-il une rupture dans la création de chacun de ces artistes ?

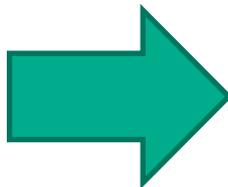
Liens avec les programmes :

- Arts
- Histoire

L'œuvre



Ferdinand Springer
Ecorchés I
Technique mixte sur papier
1939-1940



Pour la comprendre

- Une courte biographie de l'artiste
- Des œuvres qui l'ont influencé (HDA)



- Des documents de contextualisation de l'internement (extrait du Diable en France, images, extraits de la muséographie...)
- Des documents pour comprendre son état d'esprit (lettre, témoignage...)

L'expérience d'une communauté autoritaire à travers le film *La Vague*



Publics : Classes de 3e

Objectifs :

- Montrer les mécanismes de construction d'un régime autoritaire
- Alerter sur la nécessité de rester vigilant face à ces mécanismes résistibles pour former des citoyens responsables capables d'esprit critique
- Amener les élèves à argumenter, défendre un point de vue, participer à un débat

Problématique :

Dans quelle mesure un individu peut-il résister aux mécanismes de mise en place d'un système autoritaire ?

Liens avec les programmes : Histoire, EMC.

« Moi raciste ?! »

Analyse des constructions mentales à l'origine du racisme et de l'antisémitisme dont le potentiel explosif peut conduire au pire

Publics : Classes de 3e

Objectifs :

- En s'appuyant sur la convergence des mémoires, montrer le potentiel explosif du racisme et de l'antisémitisme
- Faire prendre conscience
 - que l'on a tous des préjugés
 - que l'on peut tous être racistes
 - que l'on peut tous être victimes de racisme
 - que l'on est tous responsables du vivre-ensemble
 - de la nécessité d'être vigilant face aux mécanismes résistibles de rejet de l'autre
 - de la nécessité d'agir contre le racisme et l'antisémitisme

Liens avec les programmes : Histoire, EMC.

Complice ou Résistant ?

Analyse de quelques fonctionnements individuels qui peuvent conduire au pire

Publics : Lycées

Objectifs :

Engager les élèves dans un travail de mémoire pour former des citoyens éclairés et responsables, faisant preuve d'esprit critique, en éveillant leur vigilance sur quelques facteurs familiers de déresponsabilisation et de passivité à partir d'expériences psychosociales : la soumission aveugle à l'autorité et le conformisme de groupe.

Problématique :

Comment expliquer qu'un individu, tout en conservant ses principes moraux, puisse, dès lors qu'il est placé dans certaines conditions, exécuter des actes contraires à la morale ?

Liens avec les programmes : EMC, Philosophie, Histoire.

Engrenages et résistances

Publics : Lycées

Objectifs :

S'approprier les clés de compréhension des mécanismes individuels, collectifs et institutionnels qui peuvent conduire au pire et ceux qui permettent de résister :

- Les invariants des génocides.
- Les étapes (engrenages).
- Les résistances possibles.

Problématique :

Identifier quels sont les « engrenages résistibles » des racismes, de l'antisémitisme, des extrémismes qui peuvent conduire au pire.

Liens avec les programmes : EMC, Philosophie, Histoire.

Fake news, rumeurs et complots : hier et aujourd'hui

Publics : Collèges, Lycées

Objectifs :

Éducation aux médias et à l'esprit critique, lutte contre les fake news et prévention de la haine en ligne dans un objectif de vigilance citoyenne et numérique.

Éclairer par des exemples historiques ou contemporains le potentiel explosif des rumeurs, fausses nouvelles et théories du complot pour s'en prémunir.

Problématique :

Comment identifier les rumeurs ? Comment repérer les « infox » ? Comment prévenir les dérives complotistes et éduquer à l'esprit critique ?

Liens avec les programmes : EMC, EMI, Histoire, HGGSP.

DES ATELIERS PÉDAGOGIQUES POUR GRANDIR

Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation



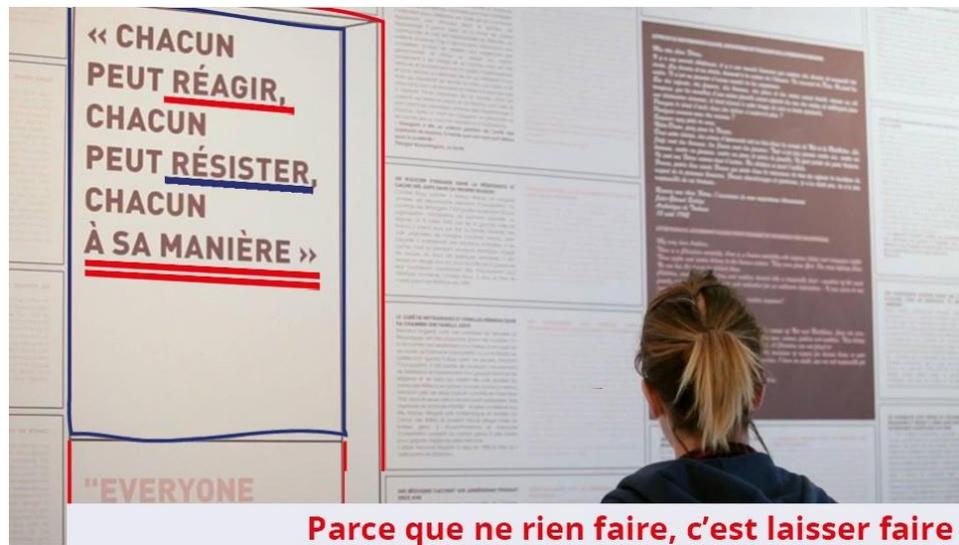
Le Site-mémorial du Camp des Milles : Une ressource pédagogique incontournable

- **Mettre en œuvre :**
 - Les programmes d'**E.M.C.**
 - Le **Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**.
 - Le **Parcours citoyen**.
 - Les **formations des délégués, des Services civiques et du S.N.U.**
 - La **formation des étudiants (INSPE)**
 - La **formation des enseignants (PAF)**
- **Faire partager une socle de valeurs citoyennes et faire sentir les urgences du passé.**
- **Interdisciplinarité / Inter-degrés / partenariats** (réseaux REP, cités éducatives, centres sociaux)



Le Site-mémorial du Camp des Milles : Accompagner les projets pédagogiques

- **Accompagner les projets :**
 - Voyages de la mémoire
 - Concours : CNRD, Flamme de l'égalité...
 - Projets labels
 - S.N.E.C.R.A
- **Accompagner et former les équipes éducatives :**
 - **Co-construction d'une U.E.3** : Agir contre les discriminations à l'Ecole.
 - **Liens avec différents groupes de formateurs académiques** : EMC, EAVR, Egalité & Diversité.





4) Le dispositif de labellisation citoyen

Le dispositif national de labellisation citoyen

ÊTRE ACTEUR DE L'ÉDUCATION CONTRE LES EXTRÉMISMES, LES RACISMES, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

- Un dispositif de formation gratuit et qui s'adresse aux professeurs de l'Éducation nationale et qui s'inscrit dans le prolongement de la **Chaire UNESCO « Education à la citoyenneté, sciences de l'Homme et convergence des mémoires »** portée conjointement par la Fondation du Camp des Milles et Aix-Marseille Université.
- Un dispositif soutenu par la **DILCRAH** et le **Défenseur des Droits**
- Un dispositif pour les établissements scolaires souhaitant développer un projet citoyen sur les thèmes des racismes, de l'antisémitisme, des discriminations, de la xénophobie ou des extrémismes identitaires.

Le dispositif national de labellisation citoyen

1) La formation de Référents du Label

Le référent participe à une formation de deux jours à la Fondation du Camp des Milles qui lui permettra d'acquérir un socle scientifique et pédagogique qu'il pourra mobiliser dans l'élaboration du projet d'action. Le référent participera ensuite au réseau des structures concernées par le *Label citoyen*.

2) L'accompagnement du projet

La fondation s'engage à accompagner le référent pendant le temps d'élaboration et de préparation du projet.

3) La labellisation du projet

Le référent candidate auprès de la Fondation pour la labellisation de son projet ou de son action après réalisation.

Si le projet est sélectionné par le jury composé de représentants de la Fondation du Camp des Milles, de l'UNESCO, de la DILCRAH et du Défenseur des Droits, le projet recevra le **Label citoyen**. La labellisation reconnaît les qualités d'engagement, de pertinence, d'efficacité et de pédagogie du projet.

Le **Brevet citoyen** quant à lui reconnaît et récompense l'engagement dans une action et la production d'une ou plusieurs personne(s) présentée(s) par une structure mobilisée sur les enjeux citoyens de la Fondation. Il est remis aux personnes qui se sont engagées dans cette action.

Informations auprès de Stéphane VOLLE

stephane.volle@campdesmilles.org

PROCESSUS CHRONOLOGIQUE DU DISPOSITIF DE LABELLISATION

		LABELLISATION		
Etape 1 : Formation	Etape 2 : Conception et production du projet d'action	Etape 3 : Dépôt du projet d'action	Etape 4 : Validation	Etape 5 : Mise en lumière
<ul style="list-style-type: none"> Formation des référents par la Fondation du Camp des Milles Habilitation des référents 	Identification et accompagnement du projet d'action pour le brevet et le label par le référent.	Dépôt du produit fini et du dossier par le référent pour la labellisation d'un projet d'action	Evaluation du projet d'action par le jury pour labellisation	Participation des référents à la Journée citoyenne annuelle
2 jours (12 heures)	1 jour à 3 ans	2 mois avant la journée citoyenne	1 mois avant la journée citoyenne	1 journée en novembre de chaque année

Mercredi 20 novembre 2024

SITE-MÉMORIAL DU CAMP DES MILLES

6^{ÈMES} RENCONTRES DES JOURNÉES DU LABEL CITOYEN

de 9H00 - 16H30



MUSÉE D'HISTOIRE
ET DES SCIENCES
DE L'HOMME



amu
Aix Marseille Université



D
Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



6^{èmes} rencontres des journées du Label citoyen



AUSCHWITZ : UNE HISTOIRE DE RÉSILIENCE ET D'ESPOIR

ENSEMBLE SCOLAIRE
« LE SACRÉ
CŒUR » DIGNE LES
BAINS ET MOTIM
PRODUCTION.



BMCAC, COMPRENDRE POUR BÂTIR

ASSOCIATION,
BURUNDI, MÉMOIRES
COMMUNES, AVENIR
COMMUN



LE CAMP DES MILLES, VISITE RÉALITÉ VIRTUELLE

COLLÈGE VICTOR
SCHOELCHER



N'OUBLIONS PAS LEUR COURAGE

ÉCOLE JULES FERRY



DE L'EFFACEMENT À LA RÉHABILITATION

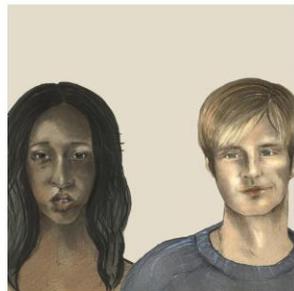
COLLÈGE CLOS DE
POUILLY



ÉGALITÉ FILLES, GARÇONS

ÉCOLE MATERNELLE
DE JOUQUES ET
BIBLIOTHÈQUE DE
JOUQUES

6^{èmes} rencontres des journées du Label citoyen



SHEPARD AND NETTLES PROJECT

COLLECTIF
ILLUMINATE TO
ENGAGE



UN AIR DE LUTTE

IRTS PACA CORSE



IL FAUDRA QUE JE ME SOUVIENNE

SINA FILMS



NOUS, DEMAIN

TRANS-POSITION
MAISON DES
ASSOCIATIONS



UNIVERSITÉ POPULAIRE DES JEUNES (UPJ)

ASSOCIATION GALICE



MÉMOIRE ET RÉSISTANCES

LE LYCÉE DES
MÉTIERS LOUIS
MARTIN BRET



Citoyenneté - Échange - Transmission - Mémoire - Histoire - Patrimoine - Culture - Art - Éducation

5) Des ressources pour prolonger la visite

Alain Chouraqui

LE VERTIGE IDENTITAIRE

TIRER LES LEÇONS
DE L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE :
COMMENT PEUT BASCULER
UNE DÉMOCRATIE ?

ACTES SUD

Une parution récente

Le vertige identitaire,

Alain Chouraqui, Actes Sud, mars 2022.

Des ressources en ligne

Notre site web : <http://www.campdesmilles.org/>

Un MOOC : <http://www.campdesmilles.org/mooc/>

Un outil interactif : <http://www.campdesmilles.org/mur-interactif/>

Un webinaire en partenariat avec Canopé:
<https://www.youtube.com/watch?v=UvRr8Y-fNJY>

Le petit manuel de survie démocratique : https://www.univ-amu.fr/system/files/2020-12/CDM_manuel_survie.pdf

Quatre films documentaires en ligne

Le film introductif au parcours muséographique:

<https://www.youtube.com/watch?v=DW4v1zd1USM>

Le film présenté dans le volet réflexif:

<https://vimeo.com/232973917>

Un film réalisé par le CNRS :

<https://images.cnrs.fr/video/4468>

Un film INA/LUMnI

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001906/le-camp-des-milles-un-camp-d-internement-et-de-deportation-de-la-zone-sud.html>

Des projets

Citoyens actifs pour l'histoire : <http://citoyen-actifpourlhistoire.org>

Un spectacle : <https://www.numero187.com/le-projet-c15sf>

Une BD:

https://cdi2.files.wordpress.com/2019/12/bd_jules_isaac.pdf

Un opéra : www.empereuratlantis.fr

Pour aller plus loin

Le Vademecum Agir contre le racisme et l'antisémitisme

<https://eduscol.education.fr/document/1630/download?attachment>

Canopé Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme

<https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme.html>

Un MOOC de la MSH

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/le-racisme-et-lantisemitisme>

Le site de la Dilcrah

<https://www.dilcrah.fr>



EXPOSITION TEMPORAIRE

FAKE NEWS
Art, fiction, mensonge

Jusqu'au 30 janvier 2025

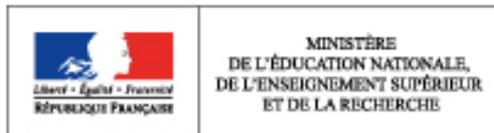


Merci et à bientôt !

Réservations scolaires :
reservations@campdesmilles.org



MUSÉE D'HISTOIRE
ET DES SCIENCES
DE L'HOMME



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Retrouvez-nous sur : www.campdesmilles.org

Et sur les réseaux sociaux :

<https://fr-fr.facebook.com/www.campdesmilles.org/>

<https://twitter.com/campdesmilles>

Contact Service éducatif : olivier.vincent@campdesmilles.org

**Contact Service formation : Stéphane Volle et Sandryne Pezzini
formation@campdesmilles.org**

Éclairage philosophique

« Comment la laïcité participe -t- elle à la lutte contre les discriminations? »



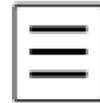
Monsieur Raphaël VERCHÈRE,

**Professeur agrégé de philosophie, lycée Dr Charles Mérieux,
Formateur « Valeurs de la République et laïcité » pour le plan national de
formation**

Raphael.Verchere@ac-lyon.fr



La laïcité, cause de discrimination ou principe de non-discrimination ?



LA CROIX



Je m'abonne



Actualité

Laïcité : une majorité de Français musulmans juge son application « discriminatoire »

Un sondage de l'Ifop, publié vendredi 8 décembre, réalisé auprès de Français musulmans, met en lumière la perception d'une application « discriminatoire » de la laïcité par les pouvoirs publics. Par ailleurs, ils soutiennent massivement le droit des athlètes français à porter des couvre-chefs religieux aux prochains JO.

Pascal Charrier (avec AFP), le 08/12/2023 à 15:32



Le Monde



S'abonner

Pap Ndiaye élargit les missions du conseil des sages de la laïcité à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

L'instance créée par Jean-Michel Blanquer devra s'investir plus fortement contre les discriminations et voit son collège augmenté de cinq membres. Ces nouvelles personnalités « apportent une diversité de points de vue » qui « semble nécessaire à la vie intellectuelle d'une instance comme celle-ci », explique le ministre au « Monde ».

Par Sylvie Lecherbonnier et Luc Cédelle

Publié le 14 avril 2023 à 10h30 · Lecture 5 min.

Tolérance et non discrimination selon Locke



John Locke (1634-1704), *Lettre sur la tolérance*, 1689.

« L'Église elle-même est entièrement séparée et distincte de l'État. [...] C'est confondre le ciel avec la terre que de vouloir unir ces deux sociétés. »

« Que diriez-vous, la religion mise à part, si un prince s'avisait de **distinguer ses sujets**, selon la **différence du teint** ou des traits de leur visage ; en sorte que ceux qui auraient les cheveux noirs et les yeux bleus, ne pussent faire aucun commerce, ni exercer aucun métier ; qu'on les dépouillât du soin et de l'éducation de leurs enfants, et qu'on ne leur rendît aucune justice ; ne croiriez-vous pas que le prince aurait autant à craindre de la part de ces hommes, que leur ressemblance enveloppe dans la même disgrâce ; que de la part de ceux que la **même religion associe** ? »

La « séparation » américaine



« La religion est une affaire qui relève **uniquement de la relation entre l'homme et son Dieu**, [...] "n'adopter aucune loi concernant l'établissement d'une religion ou interdisant le libre exercice de celle-ci", construisant ainsi **un mur de séparation entre l'Église et l'État**. [...] restituer à l'homme tous ses **droits naturels** [...]

Je vous remercie pour vos aimables prières et vous adresse les mêmes pour la protection et la bénédiction du **Père commun et Créateur de l'humanité**. »

Thomas Jefferson, *Lettre aux Baptistes de Danbury*, 1^{er} janvier 1802.

Discrimination de l'incroyance : le cas du pastafarisme



Information Note on the Court's case-law 257

December 2021

***de Wilde v. the Netherlands (dec.)* - [9476/19](#)**

Decision 9.11.2021 [Section IV]

Article 9

Article 9-1

Manifest religion or belief

Rejection of identity photos of Pastafarian wearing a colander, due to non-recognition of Pastafarianism as a religion or belief: *Article 9 not applicable; inadmissible*



« Je pense que nous pouvons tous attendre avec impatience le moment où **ces trois théories recevront un temps égal dans nos cours** de sciences à travers le pays, et éventuellement dans le monde : un tiers du temps pour le Dessen Intelligent, un tiers pour le Monstre en Spaghetti Volant, et un tiers pour des conjectures logiques basées sur des preuves observables écrasantes. »

Bobby Henderson, *Lettre ouverte au Comité d'éducation du Kansas*, 2006.

Laïcité vs. tolérance



Catherine Kintzler, *Penser la laïcité*, 2014.

Laïcité	Tolérance
Liberté de principe	Liberté de juxtaposition
Préserver l'espace public de toute domination religieuse ou idéologique	Permettre la coexistence malgré des désaccords ou des incompatibilités d'idées
Ne s'intéresse pas aux croyances individuelles, mais interdit leur imposition dans l'espace public	Accepte les croyances mais peut les hiérarchiser en fonction de la majorité ou du pouvoir
Obligation de neutralité de l'État, garantissant l'égalité de traitement entre tous les citoyens	L'État peut tolérer certaines pratiques, mais sans obligation d'impartialité stricte

Rapport aux discriminations



Stanislas de Clermont-Tonnerre (1752-1792)

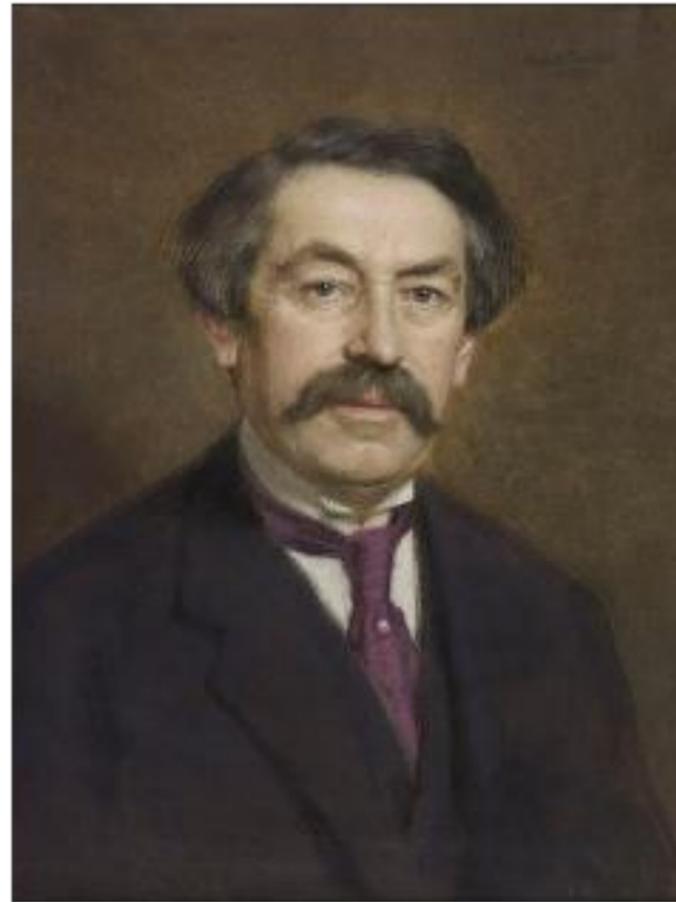
« Tout refuser aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus ; il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens. »

Laïcité	Tolérance
Rejette toutes les discriminations, garantissant l'égalité devant la loi	Peut tolérer certaines discriminations selon les contextes culturels ou religieux
Impose une stricte égalité et impartialité pour tous les citoyens	Peut être influencée par des majorités tolérant certaines discriminations
Protège activement les droits des minorités dans l'espace public	Les minorités sont acceptées si conformes à ce que la majorité tolère
Condamne systématiquement les pratiques portant atteinte aux droits fondamentaux	Peut accepter des pratiques discriminatoires sous couvert de respect des différences
Principe universel applicable indépendamment des contextes ou croyances	Principe variable, dépendant des sensibilités et des contextes culturels

« Extrémisme laïque » et « laïcité adjectivée » depuis 1905



Maurice Allard (1860-1942)



Aristide Briand (1862-1932)



Léon-Armand de Baudry d'Asson (1836-1915)



Le voile d'ignorance



John Rawls (1921-2002), *Théorie de la justice*, 1971.

« Choisir un régime garantissant **la liberté morale, la liberté de pensée et de croyance, la liberté de la pratique religieuse**, bien que celles-ci puissent être réglementées comme toujours par l'État au nom de l'ordre public et de la sécurité. L'État ne peut favoriser aucune religion particulière, il ne peut y avoir **aucune pénalité, aucun handicap à appartenir à une religion quelconque ou, au contraire, à ne pas en faire partie**. La notion d'État confessionnel est **rejetée**. [...] L'**apostasie** n'est pas reconnue comme un délit légal, encore moins pénalisée comme tel, pas plus que le fait de **ne pas avoir de religion du tout**. [...] On rejette également la conception de l'**État laïc omnicompétent**. »

La parenthèse laïque



Jean Zay (1904-1944)

« Tout a été fait dans ces dernières années pour mettre à la portée de ceux qui s'en montrent dignes les **moyens de s'élever intellectuellement**. Il convient qu'une expérience d'un si puissant intérêt social se développe dans la **sérénité**. Ceux qui voudraient la troubler n'ont pas leur place dans **les écoles qui doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas.** »

Circulaire du 31 décembre 1936



Madame Laurence ROCHE-THEVENET,

**Inspectrice de l'éducation nationale,
Directrice adjointe 1er degré Ecole académique de la formation continue de
l'académie de Lyon (EAFC)**





MERCI DE VOTRE ATTENTION

BONNE FIN DE JOURNEE

